

N° 11/3.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 70'000.00 POUR LE RENOUELEMENT DU SYSTEME DE GESTION INFORMATIQUE DE L'ACCUEIL ET RESTAURATION POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE (AREMS)



Patrimoine et administration scolaire

Finances, économie et contrôle de gestion

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 mars 2009.

Première séance de commission : mardi 10 mars 2009, à 18 h 30, à la Salle des commissions, bâtiment de Beausobre 1.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	SITUATION ACTUELLE.....	3
	2.1 Système de réservation avec détecteur biométrique	3
	2.2 Système de confirmation de prise des repas avec lecteur de cartes magnétiques	4
	2.3 Fonctionnement	4
	2.4 Renouvellement du système et améliorations prévues	5
	2.5 Avantages du système de gestion informatique des repas.....	5
3	ASPECT FINANCIER	6
4	CONCLUSION	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

L'AREMS a été mis en fonction à la rentrée d'août 2001. L'accueil est différencié entre les élèves des cycles primaires (4 à 10 ans) et ceux du secteur secondaire (11 à 16 ans).

La centralisation informatisée des réservations permet à l'Office de l'administration scolaire de passer chaque matin une commande ciblée au traiteur, assurant ainsi un prix préférentiel et évitant un volume de déchets qui pourrait être important en raison d'une fréquentation irrégulière au niveau du nombre d'élèves. En effet, tous les enfants ne prennent pas forcément chaque jour un repas. Cette souplesse exige un contrôle journalier minutieux, facilité par la gestion informatique. La société qui a fourni le système initial en a assuré la maintenance par un contrôle d'entretien jusqu'au 31 décembre 2008. Cette société a traité la fourniture du logiciel de gestion des empreintes avec une société spécialisée qui a subi d'importantes mutations et qui a ensuite quitté la Suisse pour s'établir à l'étranger. Avec la disparition de ce support, le système installé en 2001 arrive donc à une limite critique et ne peut actuellement plus être entretenu. Au cours des derniers mois, le matériel défectueux n'a pu être remplacé, les pièces de rechange n'étant plus fabriquées. L'âge des pointeuses et des lecteurs entraînant une impossibilité de réparation, la remise en état du système n'est plus garantie en cas de panne actuellement.

2 SITUATION ACTUELLE

Quelque 600 élèves sont inscrits à l'AREMS : 385 élèves provenant du secteur secondaire et 230 élèves provenant des cycles primaires. La prise en charge administrative de ces élèves et la distribution de plus de 200 repas par jour fonctionnent à satisfaction avec un personnel restreint, tant au niveau de l'administration scolaire, de l'informatique, que du suivi financier, ceci grâce au système informatique mis en place en 2001, dont l'installation a été affinée au cours des dernières années.

2.1 *Système de réservation avec détecteur biométrique*

Les élèves secondaires provenant des Collèges du Petit-Dézaley, de La Burtignière, de Chanel et de Beausobre, s'inscrivent en début d'année scolaire et ont la possibilité de prendre un repas le jour qui leur convient. Chaque élève peut choisir son menu, parmi 2 à choix, à l'aide d'un terminal installé dans son Collège et valider ce choix à l'aide d'un lecteur biométrique et ce dès la veille à 13 h 45 jusqu'à 9 h 00 le jour de la prise du repas. A la réception de son menu à midi au buffet (service assuré par le personnel du traiteur et compris dans le prix du repas), l'élève libère le tourniquet de sortie à nouveau à l'aide de son empreinte, ce qui confirme la prise du repas et permet la facturation.



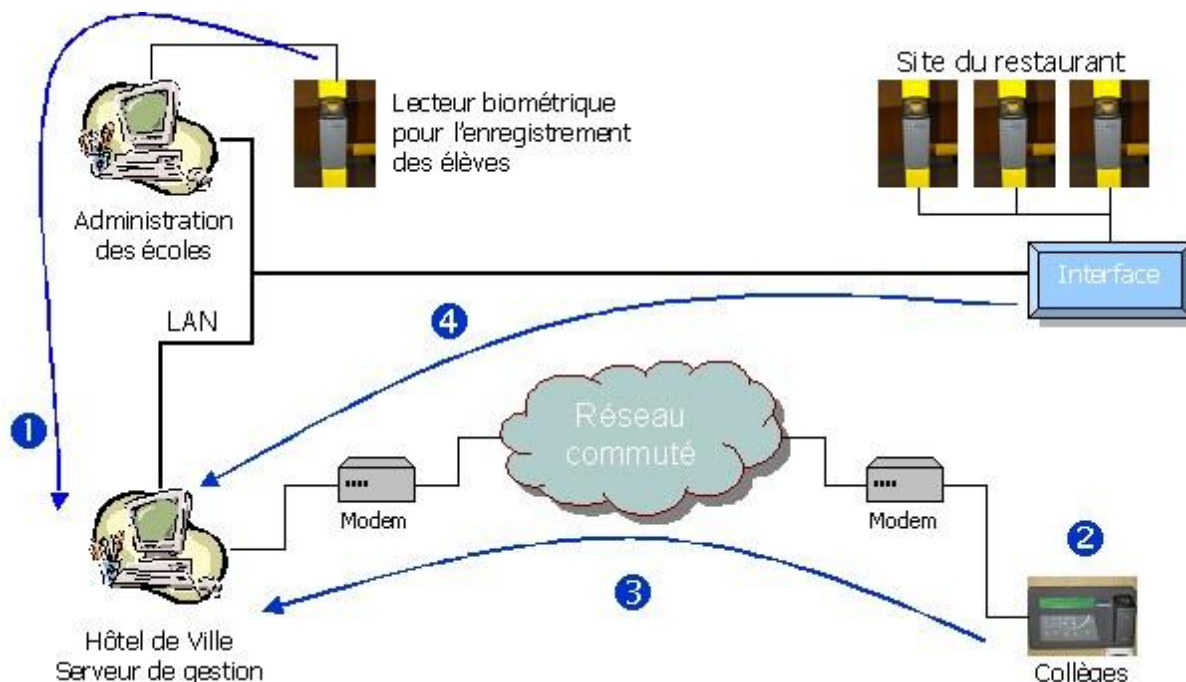
2.2 Système de confirmation de prise des repas avec lecteur de cartes magnétiques

Les élèves des classes primaires provenant des neuf bâtiments scolaires situés sur le territoire communal sont regroupés et accompagnés par du personnel auxiliaire dès la sortie des cours à 11 h 50, pendant et après le repas, jusqu'à la reprise des cours à 14 h 00. Dans le cadre de la fusion de l'accueil parascolaire, une quarantaine d'élèves inscrits au Chalet Sylvana, ainsi que du personnel éducatif du Centre de vie enfantine, sont associés à cette prise en charge. Une carte magnétique est établie au nom de chaque enfant inscrit au début de l'année scolaire. La gestion de ces cartes est confiée au personnel auxiliaire qui les passe devant un lecteur centralisé situé dans le restaurant, confirmant la prise du repas et le nombre de repas, tout en créant un fichier pour la facturation mensuelle aux parents. Ce système avec carte magnétique, adapté aux petits élèves, est inclus dans le système biométrique de réservation des empreintes et est géré par le même logiciel, ce qui permet de sortir un fichier de facturation unique.

2.3 Fonctionnement

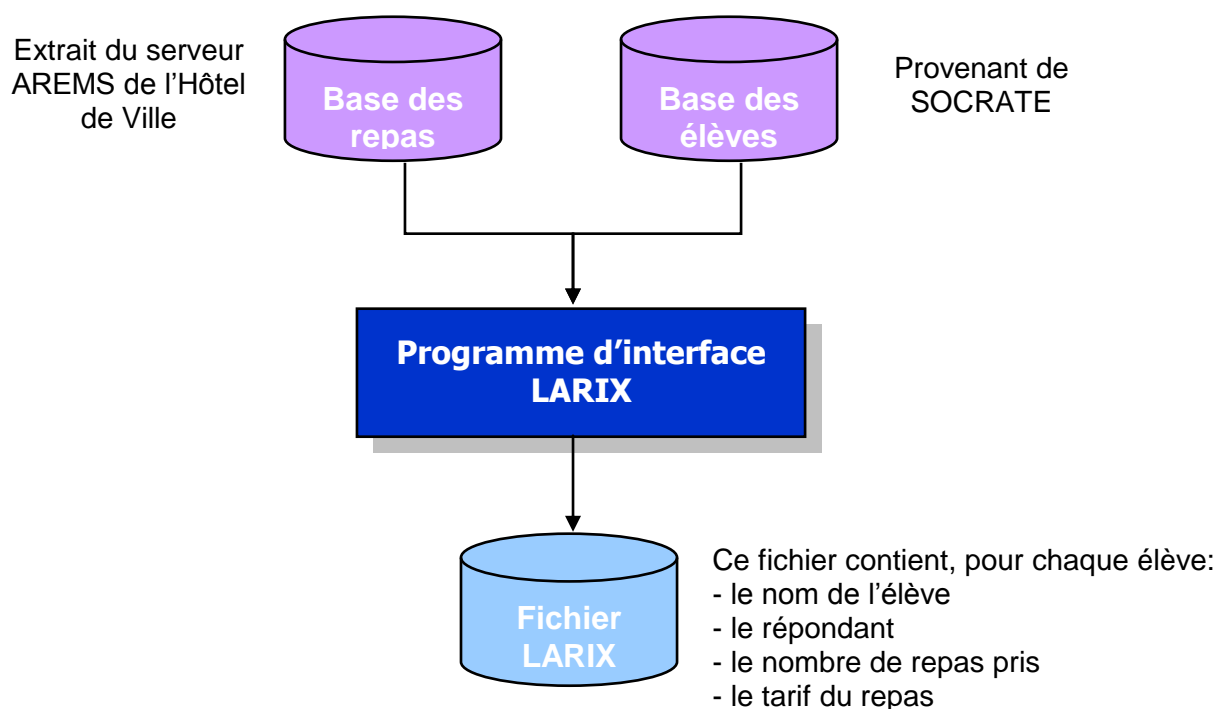
Le flux des données se déroule comme suit :

1. En début d'année, les élèves s'inscrivent pour l'AREMS et enregistrent leurs empreintes dans le système.
2. Chaque jour, les élèves du secondaire réservent leur repas dans les collèges la veille depuis 13 h 45 h et le jour même jusqu'à 9 h 00.
3. Ces réservations sont automatiquement collectées par le serveur de l'Hôtel de Ville ce qui permet d'imprimer des listes pour la commande au traiteur.
4. Une fois le repas pris, l'élève libère le tourniquet à l'aide de son empreinte, ce qui déclenche la facturation du repas au niveau du serveur principal.



Au niveau de la facturation:

Les données du serveur de gestion de l'AREMS, concernant les repas pris, sont combinées avec les données des parents ou des répondants légaux des élèves se trouvant dans le logiciel SOCRATE. Ceci nous permet de générer un fichier pouvant être importé dans le logiciel comptable LARIX pour obtenir la facturation finale.



2.4 Renouvellement du système et améliorations prévues

Une offre a été demandée à une société lausannoise afin de repartir avec un concept basé sur de nouvelles technologies permettant ainsi une évolution dynamique de notre système. Conçu également pour s'interfacer avec une infrastructure existante, ce concept, constitué de différents modules, est évolutif et peut être installé par étapes.

2.5 Avantages du système de gestion informatique des repas

Au cours des années écoulées, ce concept de gestion de l'AREMS a démontré des avantages certains :

- La carte magnétique nominative pour les petits élèves (4 à 10 ans), gérée par le personnel auxiliaire, permet d'attribuer avec précision chaque jour les repas à quelque 145 élèves provenant du scolaire et du Chalet Sylvana et d'en assurer la facturation ;
- La réservation spontanée des élèves secondaires, qui viennent d'une façon irrégulière en fonction des exigences de l'enseignement, du travail à l'extérieur de leurs parents ou de l'éloignement de leur domicile, permet la distribution d'un repas, sans argent, sans possibilité d'arnaque ou d'emprunt ;
- Cette prise des repas générant la facturation mensuelle aux parents assure un contrôle de l'alimentation de leur enfant ;
- Le décompte automatique des repas effectivement servis peut être précisément transmis au traiteur pour sa facturation à la Commune de Morges.

L'introduction d'un autre système, par exemple, la vente préalable de coupons d'achat, pourrait être source de problèmes, tels que :

- Une falsification facile des coupons ;
- Le coût d'une impression d'un texte en filigrane de quelque 25'000 coupons par année ;

- La revente des coupons d'alimentation pour l'achat d'autres substances ou objets ;
- Le vol, le racket, la perte ;
- La difficulté de contrôler quel élève est vraiment propriétaire du coupon qu'il présente et de quel établissement il provient (gymnase, école professionnelle, etc.) ;
- Le contrôle du nombre de repas à commander et à distribuer chaque jour (la réservation permet de cibler le nombre de repas en fonction des absences, des congés, des sorties, etc.).

Avec l'introduction d'horaires blocs, dans un avenir relativement proche, un nombre plus élevé d'élèves secondaires qu'actuellement restera sur le site de Beausobre pour la pause de midi. La gestion informatique des réservations, de la prise et de la facturation des repas sera d'autant plus utile avec plusieurs services sur un laps de temps limité.

3 ASPECT FINANCIER

La résiliation du contrat de maintenance par Protection One étant intervenue après l'établissement du budget, aucun montant n'a pu être prévu dans le plan initial des investissements lors de l'établissement du budget 2009. Une réactualisation du plan des investissements au début de l'année a permis d'inclure cette dépense pour 2009.

Matériel et logiciels :

Logiciel d'enregistrement des empreintes, licence Oracle :	CHF	8'320.00	
Borne d'information à écran tactile et de validation :	CHF	41'250.00	
Module de contrôle d'accès :	CHF	1'760.00	
Préparation, configuration et licences :	CHF	6'650.00	
Administration du système :	CHF	4'900.00	
Interfaces, logiciels:	<u>CHF</u>	<u>9'325.00</u>	
Sous-total :			CHF 72'205.00
Prestations de services :	<u>CHF</u>	<u>8'325.00</u>	
Total			CHF 80'530.00
Remise spéciale pour modernisation d'une installation existante			<u>CHF 10'530.00</u>
Total :			CHF 70'000.00

Ces montants sont établis sur la base d'une offre indicative. Un appel d'offres sera fait à d'autres sociétés pour trouver le meilleur rapport qualité-prix pour le remplacement de ce matériel. La maintenance du système actuel s'élève à CHF 2'400.00. Le coût de maintenance demandé pour le renouvellement du système devrait s'élever à environ CHF 3'400.00, soit une augmentation de quelque CHF 1'000.00.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du système de gestion informatique de l'Accueil et Restauration pour Enfants en Milieu Scolaire (AREMS) ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 14'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010 ;
3. de dire que cette dépense engendre un coût d'exploitation supplémentaire annuel d'environ CHF 1'000.00 dès 2010.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2009.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella